

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 10 MARS 2025 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1  
Vicky Bombardier, siège no 2  
Daniel Lacroix, siège no 3  
Dany Boyer, siège no 4  
Dany St-Amant, siège no 5  
Julien Bussièrès, siège no 6

Est également présente :

Me Julie Waite, directrice générale adjointe et greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Séance ordinaire du 3 février 2025
  - 2.2 Séance extraordinaire du 24 février 2025
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois février 2025
- 6. COMPTE-RENDU**
  - 6.1 COMPTE-RENDU
- 7. URBANISME**
  - 7.1 NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA PÉRIODE DU 10 MARS 2025 AU 1ER MARS 2027
  - 7.2 ADOPTION DE LA RÉOLUTION – AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 6 649 674, RUE BERNIER – CONSTRUCTION DE TROIS (3) HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE SIX (6) LOGEMENTS
  - 7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 618-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 618 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 618-1 RELATIF AU PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT
  - 7.4 PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1040, RUE BISSONNETTE – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC GARAGE DÉTACHÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.5 PIIA BOISÉE DU RUISSEAU – 1075-1077, RUE DENIS V. ALLAIRE  
CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
- 8.2 DISPOSITION DE BIENS – DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS
- 8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 660-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR  
L'ANNÉE 2025
- 8.4 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 EN SÉCURITÉ  
INCENDIE
- 8.5 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS ET DOSSIERS DES  
ARCHIVES MUNICIPALES – OCTROI DE CONTRAT
- 8.6 RENOUVELLEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE -  
OCTROI DE CONTRAT
- 8.7 RÉSOLUTION CONCERNANT L'ÉLECTION D'UN PRÉFET DE LA MRC PAR  
SUFFRAGE UNIVERSEL
- 8.8 DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 226.2 DU CODE DE LA  
SÉCURITÉ ROUTIÈRE (C.C-24.2)
- 8.9 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU  
QUÉBEC - VERSION FINALE (NO 7)
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE
- 9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CHEVALIERS DE COLOMB
- 9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COOPÉRATIVE D'HABITATION DE  
VALCOURT
- 9.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE  
VALCOURT
- 10. LOISIRS**
- 10.1 RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE FAITE PAR LA FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS AUPRÈS DE LA MINISTRE DES  
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - ENJEUX DES CAMPS DE  
JOUR
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 ACHAT DE BARRIÈRES - SENTIER MULTIFONCTIONNEL DE TYPE  
CHICANE - OCTROI DE CONTRAT
- 11.2 OFFRE DE SERVICES - MARQUAGE DES PISTES CYCLABLES - OCTROI  
DE CONTRAT
- 11.3 OFFRE DE SERVICES - LIGNAGE DE RUES - OCTROI DE CONTRAT
- 11.4 ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATION  
ENVIRONNEMENTALE DES SOLS - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET  
MISE EN PLACE DE CONDUITES SUR LA RUE MONTCALM ET RÉFECTION  
DE LA CHAUSSÉE DE LA PLACE MAISONNEUVE - OCTROI DE CONTRAT
- 11.5 AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 657 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX  
D'ÉGOUTS MUNICIPAUX

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 11.6 AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 658 PORTANT SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES
- 11.7 AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 659 PORTANT SUR LES COMPTEURS D'EAU
- 11.8 ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE POUR LES BESOINS DU SERVICE DES EAUX DE LA VILLE - OCTROI DE CONTRAT
- 11.9 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES EAUX DE LA VILLE - OCTROI DE CONTRAT
- 11.10 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - OCTROI DE CONTRAT
- 11.11 RENCONTRE DE CONCERTATION RÉGIONALE SUR LE TRANSPORT - TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE L'ESTRIE
- 11.12 ACHAT D'UN VÉHICULE - SERVICE DES EAUX, SERVICE DE L'URBANISME ET AUTRES - OCTROI DE CONTRAT
- 11.13 RETRAIT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE « STATIONNEMENT INTERDIT » – AVENUE DES CASCADES
- 11.14 ACHAT ET INSTALLATION DE LAMPADAIRES SOLAIRES - SENTIER DE LA PLACE DE LA SAMARE - OCTROI DE CONTRAT
- 11.15 TRAVAUX ÉLECTRIQUES - STATION DE POMPAGE - OCTROI DE CONTRAT
- 11.16 ACHAT ET INSTALLATION DE POMPES ET AUTRES ÉQUIPEMENTS - OCTROI DE CONTRAT
- 11.17 ACHAT ET INSTALLATION D'UN SURPRESSEUR ET AUTRES ÉQUIPEMENTS - OCTROI DE CONTRAT
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
  - 12.1 Aucun
- 13. VARIA**
  - 13.1 EMBAUCHE D'ANIMATRICES – SEMAINE DE RELÂCHE DU 3 AU 7 MARS 2025
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

052-25-03-10

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté, tel que modifié, en ajoutant le point 13.1 à l'ordre du jour : EMBAUCHE D'ANIMATRICES – SEMAINE DE RELÂCHE DU 3 AU 7 MARS 2025.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

053-25-03-10

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 février 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

054-25-03-10

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 24 février 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

055-25-03-10

### ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 6 mars 2025 soit adoptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 323 298,68 \$ : trois cent vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-huit sous.

### **Certificat de disponibilité de crédits**

\_\_\_\_\_  
Gerson Saenz, trésorier

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

056-25-03-10

### CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale adjointe présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance reçue.

ADOPTÉE

### COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

057-25-03-10

### NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA PÉRIODE DU 10 MARS 2025 AU 1<sup>er</sup> MARS 2027

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre siégeant au comité consultatif d'urbanisme pour la période du 10 mars 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2027, conformément au Règlement numéro 594 et ses amendements constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Valcourt;

ATTENDU la recommandation de l'inspecteur municipal formulée dans son sommaire décisionnel adressée aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme monsieur Julien Guedj à titre de membre-citoyen du comité consultatif d'urbanisme, pour la période du 10 mars 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2027.

ADOPTÉE

058-25-03-10

### ADOTIION DE LA RÉOLUTION – AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 6 649 674, RUE BERNIER – CONSTRUCTION DE TROIS (3) HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE SIX (6) LOGEMENTS

ATTENDU QUE le requérant souhaite construire trois (3) immeubles multifamiliaux de six (6) logements sur le lot actuel 6 649 674, sur la rue Bernier, situé dans la zone R-1, en sus des quatre (4) immeubles multifamiliaux de six (6) logements déjà autorisés sur ce même lot;

ATTENDU QUE l'implantation proposée serait localisée sur la rue Bernier et serait dans un secteur non développé;

ATTENDU QUE les plans proposent des habitations multifamiliales isolées locatives de deux étages. La superficie au sol du bâtiment principal projeté est d'environ 2 600 pieds carrés (241,54 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le Règlement de zonage numéro 560 et que ce règlement est toujours en vigueur;

ATTENDU QUE ledit règlement régit les usages et les normes applicables dans la zone résidentielle R-1;

ATTENDU QUE l'usage d'habitation multifamiliale, en implantation isolée ou jumelée, est autorisé jusqu'à un maximum de 6 logements par habitation;

ATTENDU QUE pour autoriser le projet de façon traditionnelle, il serait nécessaire de modifier le rapport de densité immeuble/terrain prescrit au règlement sur les projets intégrés;

ATTENDU QUE le projet prévoit une densité logement/terrain comparable aux autres terrains sur lesquelles des habitations multifamiliales sont déjà érigées;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le projet propose un développement d'une zone non développée, qui améliore l'accès à l'habitation et l'offre de logements sur le territoire;

ATTENDU QUE le projet prévoit une dérogation sur le rapport d'immeuble par superficie de terrain;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640*;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les PPCMOI numéro 640* permet d'autoriser, à certaines conditions, un projet particulier dérogeant à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE le projet est conforme au *Règlement de plan d'urbanisme numéro 559*;

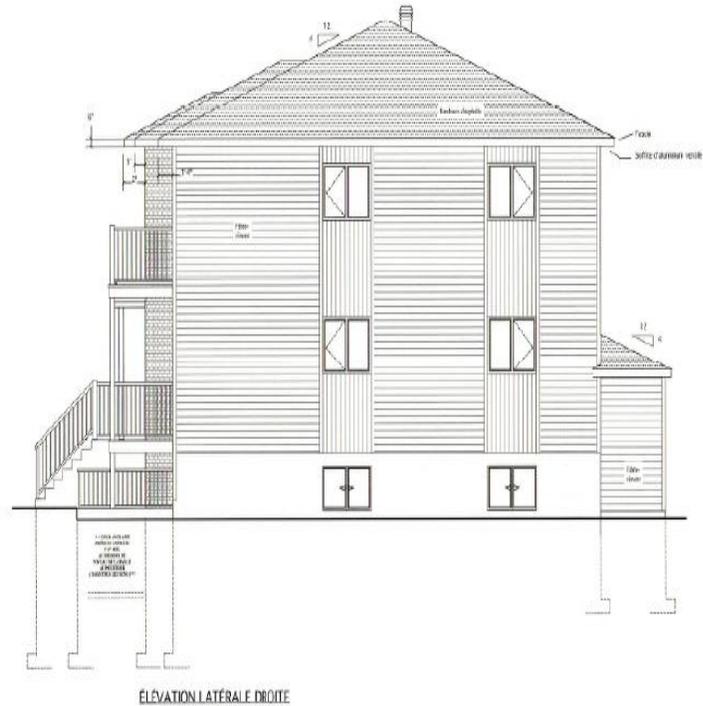
ATTENDU QUE le projet n'est pas soumis à une zone de contrainte pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité consultatif d'urbanisme a été consulté à l'égard du présent projet particulier et que les recommandations suivantes ont été formulées, soit notamment :

- Le projet doit être bien intégré à la réalité du milieu de vie de la région de Valcourt;
- La présence d'espace vert est impérative à la qualité du secteur;
- Les espaces verts doivent être plus grands que la bande végétale protégeant le cadre bâti de la rue St-Joseph;
- Les espaces verts doivent être formés d'arbres matures;
- Le projet doit conserver la direction de verdissement qui est proposé sur l'ensemble du territoire de la Ville de Valcourt;
- Les arbres endommagés ou morts doivent être remplacés, s'il y a lieu, dans un délai prescrit;

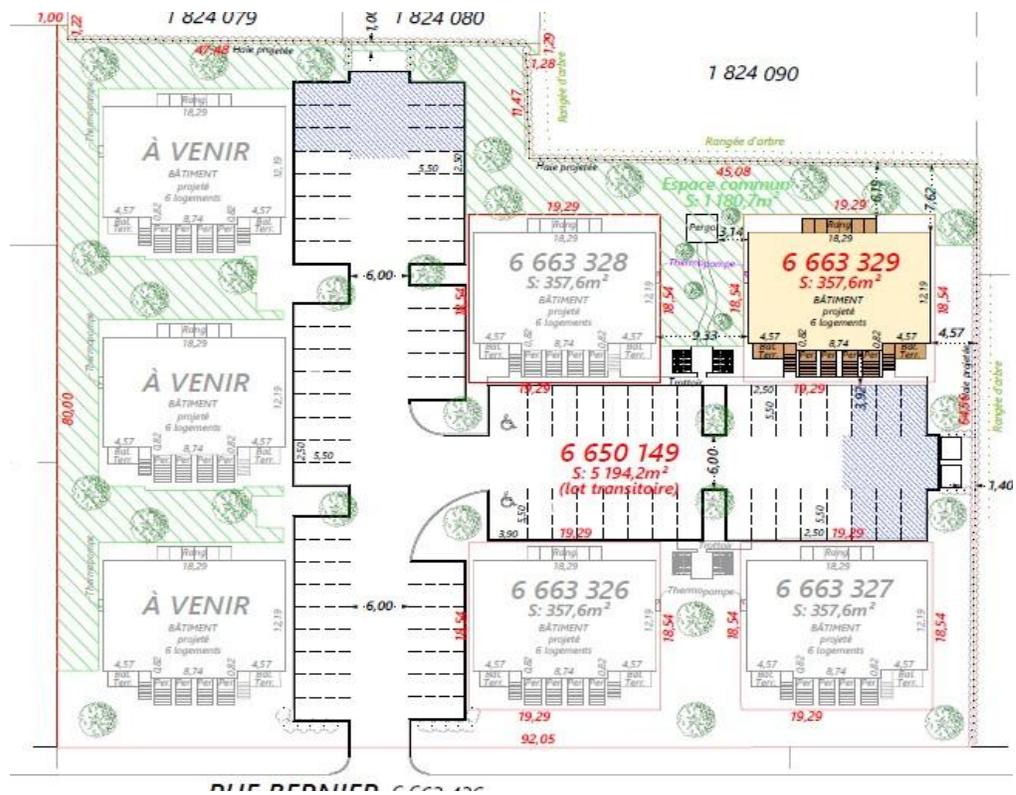
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le Conseil municipal permet, conformément au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640*, le dépôt de demandes de permis de construction visant la construction de trois (3) habitations multifamiliales de six (6) logements par bâtiment de la façon suivante :
  - 2.1. À permettre la construction de trois (3) habitations multifamiliales isolées supplémentaires sur le lot 6 649 674, rue Bernier, d'une superficie d'environ 241,54 mètres carrés, quatre (4) immeubles identiques ont déjà fait l'objet d'un permis de construction sur le même lot;  
Le tout tel que démontré aux esquisses préparées par la firme TRRIA Architecture, version du mois de décembre 2024.





2.2. À permettre l'implantation de ces trois (3) bâtiments supplémentaires, selon l'étude d'implantation préparée par Vital Roy A.G. sous le numéro 71837 de son dossier, en date du 17 décembre 2024 :



3. Conditions relatives à la réalisation du projet :
  - 3.1. Qu'un rapport de densité immeuble/terrain de 946.39 m<sup>2</sup> soit autorisé; Le tout tel que démontré aux esquisses préparées par Vital Roy A.G., version du mois d'octobre 2024



- 3.2. Le projet doit être bien intégré à la réalité du milieu de vie de la région de Valcourt;
- La présence d'espace vert est impérative à la qualité du secteur;
  - Les espaces verts doivent être plus grands que la bande végétale protégeant le cadre bâti de la rue St-Joseph;
  - Les espaces verts doivent être formés d'arbres matures;
  - Le projet doit conserver la direction de verdissement qui est proposé sur l'ensemble du territoire de la Ville de Valcourt;
  - Les arbres endommagés ou morts doivent être remplacés, s'il y a lieu, dans un délai prescrit;
4. En vertu du Règlement de zonage numéro 560, la nature de ce projet particulier situé rue Bernier, lot 6 649 674, se résume comme suit :
- 4.1. L'immeuble est situé dans une zone résidentielle portant le numéro R-1 (Secteur situé à l'ouest de la rue St-Joseph et au nord de la rue Bellerive, composé de la rue Bernier);
- 4.2. L'immeuble comprend sept (7) habitations multifamiliales isolées d'un maximum de six (6) logements par habitation;
- 4.3. L'immeuble comprend 42 remises rattachées regroupées;
- 4.4. Le régime des droits acquis prévu au *Règlement de zonage numéro 560* en vigueur s'applique pour la propriété.
5. Délimitation de la zone concernée
- La délimitation de la zone concernée R-1 telle qu'elle apparaît à l'annexe comprenant le plan numéro VALV-010-Z01 du *Règlement de zonage numéro 560* est connue comme étant une partie du territoire situé à l'ouest de la rue St-Joseph et au nord de la rue Bellerive composée des terrains situés sur la rue Bernier. La zone est bordée à l'ouest et au nord par la limite du périmètre urbain ainsi que de la zone résidentielle.

Le tout, tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous.



ATTENDU QUE le requérant souhaite construire trois (3) immeubles multifamiliaux de six (6) logements sur le lot actuel 6 649 674, sur la rue Bernier, situé dans la zone R-1, en sus des quatre (4) immeubles multifamiliaux de six (6) logements déjà autorisés sur ce même lot;

ATTENDU QUE l'implantation proposée serait localisée sur la rue Bernier et serait dans un secteur non développé;

ATTENDU QUE les plans proposent des habitations multifamiliales isolées locatives de deux étages. La superficie au sol du bâtiment principal projeté est d'environ 2 600 pieds carrés (241,54 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le Règlement de zonage numéro 560 et que ce règlement est toujours en vigueur;

ATTENDU QUE ledit règlement régit les usages et les normes applicables dans la zone résidentielle R-1;

ATTENDU QUE l'usage d'habitation multifamiliale, en implantation isolée ou jumelée, est autorisé jusqu'à un maximum de 6 logements par habitation;

ATTENDU QUE pour autoriser le projet de façon traditionnelle, il serait nécessaire de modifier le rapport de densité immeuble/terrain prescrit au règlement sur les projets intégrés;

ATTENDU QUE le projet prévoit une densité logement/terrain comparable aux autres terrains sur lesquelles des habitations multifamiliales sont déjà érigées;

ATTENDU QUE le projet propose un développement d'une zone non développée, qui améliore l'accès à l'habitation et l'offre de logements sur le territoire;

ATTENDU QUE le projet prévoit une dérogation sur le rapport d'immeuble par superficie de terrain;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640*;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les PPCMOI numéro 640* permet d'autoriser, à certaines conditions, un projet particulier dérogeant à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE le projet est conforme au *Règlement de plan d'urbanisme numéro 559*;

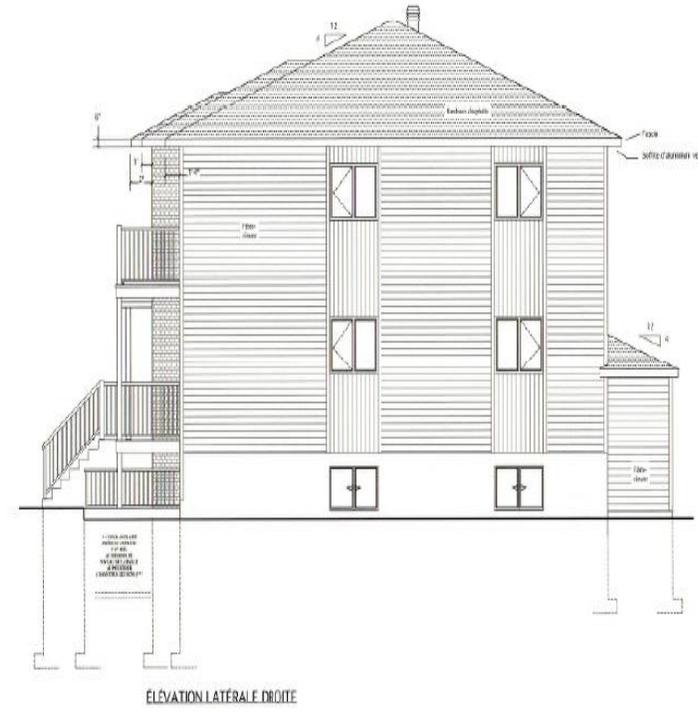
ATTENDU QUE le projet n'est pas soumis à une zone de contrainte pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité consultatif d'urbanisme a été consulté à l'égard du présent projet particulier et que les recommandations suivantes ont été formulées, soit notamment :

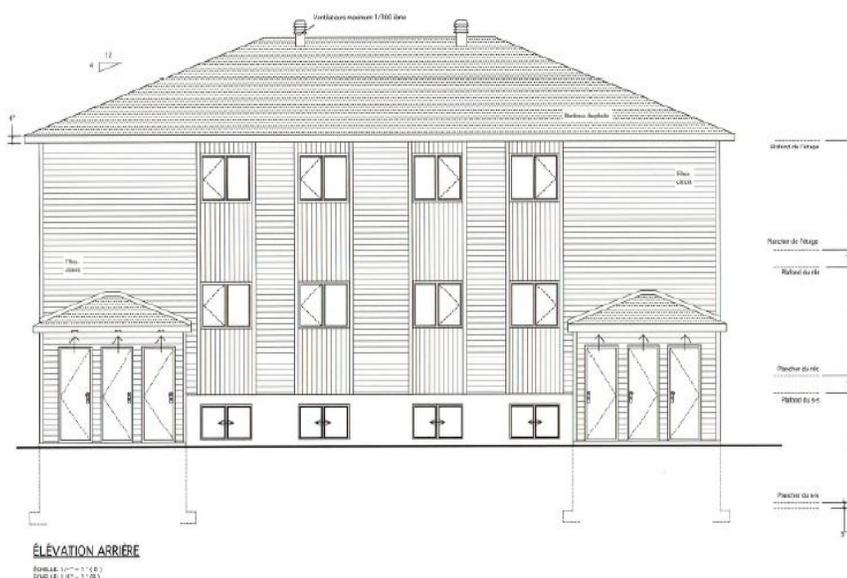
- Le projet doit être bien intégré à la réalité du milieu de vie de la région de Valcourt;
- La présence d'espace vert est impérative à la qualité du secteur;
- Les espaces verts doivent être plus grands que la bande végétale protégeant le cadre bâti de la rue St-Joseph;
- Les espaces verts doivent être formés d'arbres matures;
- Le projet doit conserver la direction de verdissement qui est proposé sur l'ensemble du territoire de la Ville de Valcourt;
- Les arbres endommagés ou morts doivent être remplacés, s'il y a lieu, dans un délai prescrit;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

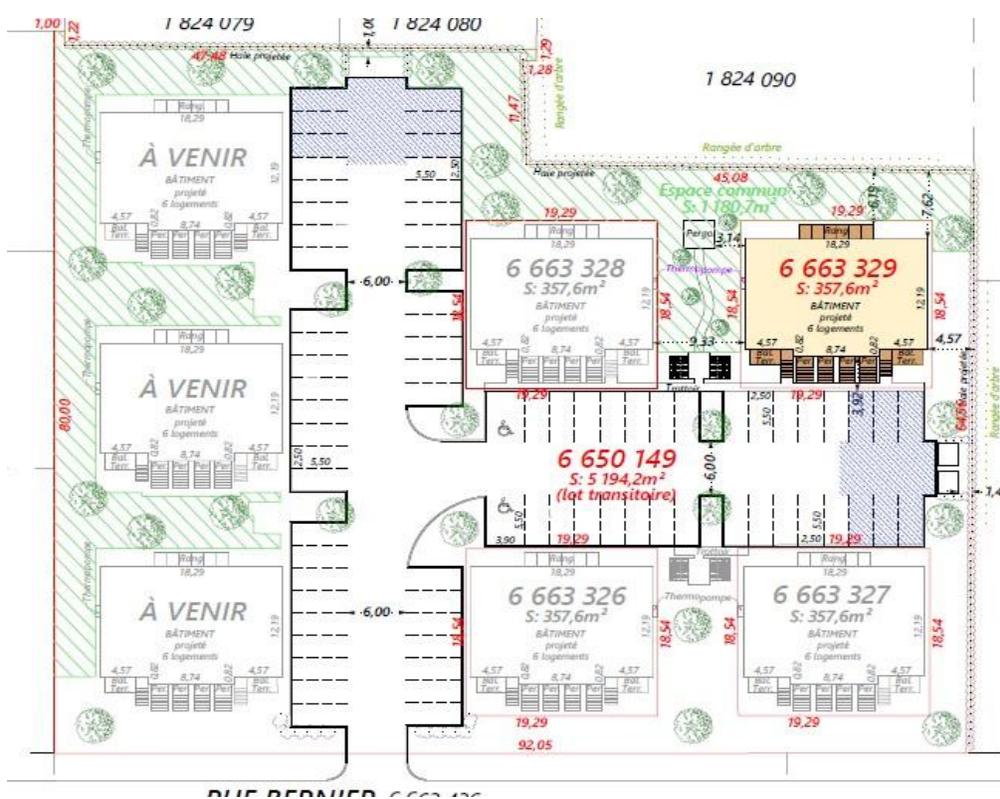
6. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
7. Que le Conseil municipal permet, conformément au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640*, le dépôt de demandes de permis de construction visant la construction de trois (3) habitations multifamiliales de six (6) logements par bâtiment de la façon suivante :
  - 7.1. À permettre la construction de trois (3) habitations multifamiliales isolées supplémentaires sur le lot 6 649 674, rue Bernier, d'une superficie d'environ 241,54 mètres carrés, quatre (4) immeubles identiques ont déjà fait l'objet d'un permis de construction sur le même lot;  
Le tout tel que démontré aux esquisses préparées par la firme TRRIA Architecture, version du mois de décembre 2024.



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt



7.2. À permettre l'implantation de ces trois (3) bâtiments supplémentaires, selon l'étude d'implantation préparée par Vital Roy A.G. sous le numéro 71837 de son dossier, en date du 17 décembre 2024 :



8. Conditions relatives à la réalisation du projet :

8.1. Qu'un rapport de densité immeuble/terrain de 946.39 m<sup>2</sup> soit autorisé;  
Le tout tel que démontré aux esquisses préparées par Vital Roy A.G., version du mois d'octobre 2024



8.2. Le projet doit être bien intégré à la réalité du milieu de vie de la région de Valcourt;

- La présence d'espace vert est impérative à la qualité du secteur;
- Les espaces verts doivent être plus grands que la bande végétale protégeant le cadre bâti de la rue St-Joseph;
- Les espaces verts doivent être formés d'arbres matures;
- Le projet doit conserver la direction de verdissement qui est proposé sur l'ensemble du territoire de la Ville de Valcourt;
- Les arbres endommagés ou morts doivent être remplacés, s'il y a lieu, dans un délai prescrit;

9. En vertu du Règlement de zonage numéro 560, la nature de ce projet particulier situé rue Bernier, lot 6 649 674, se résume comme suit :

9.1. L'immeuble est situé dans une zone résidentielle portant le numéro R-1 (Secteur situé à l'ouest de la rue St-Joseph et au nord de la rue Bellerive, composé de la rue Bernier);

9.2. L'immeuble comprend sept (7) habitations multifamiliales isolées d'un maximum de six (6) logements par habitation;

9.3. L'immeuble comprend 42 remises rattachées regroupées;

9.4. Le régime des droits acquis prévu au *Règlement de zonage numéro 560* en vigueur s'applique pour la propriété.

10. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone concernée R-1 telle qu'elle apparaît à l'annexe comprenant le plan numéro VALV-010-Z01 du *Règlement de zonage numéro 560* est connue comme étant une partie du territoire situé à l'ouest de la rue St-Joseph et au nord de la rue Bellerive composée des terrains situés sur la rue Bernier. La zone est bordée à l'ouest et au nord par la limite du périmètre urbain ainsi que de la zone résidentielle.

Le tout, tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous.



ADOPTÉE

059-25-03-10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 618-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 618 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 618-1 RELATIF AU PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 février 2025;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 30 janvier 2025 et une copie du règlement le 6 mars 2025;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 618-5, tel que rédigé.

ADOPTÉE

060-25-03-10

**PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1040, RUE BISSONNETTE – CONSTRUCTION D’UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC GARAGE DÉTACHÉ**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale isolée avec garage détaché, sur le lot actuel 6 529 411 à l’adresse civique 1040, rue Bissonnette, situé dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l’implantation proposée de la façade principale serait localisée sur la rue Bissonnette et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale isolée d’un étage, comprenant un seul logement. La superficie au sol du bâtiment principal projeté est d’environ 1 290 pieds carrés (119,84 m<sup>2</sup>) et de 624 pieds carrés (57,97 m<sup>2</sup>) pour le garage détaché;

ATTENDU QUE les revêtements extérieurs de l’habitation seront composés d’un revêtement de type Canoxel gris brume, orientation verticale, bois de Santal, orientation horizontale, puis les cadres des portes et fenêtres, les fascias, solins de couronnement, etc., seront de couleur noire;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture principale à deux versants (pente 6:12). La toiture sera recouverte de bardeaux d’asphalte de couleur noire;

ATTENDU QUE le bâtiment aura un perron à l’avant ainsi qu’un balcon à l’arrière;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d’une habitation unifamiliale isolée avec garage détaché, en regard des critères du PIIA;

QUE le Conseil municipal demande que les revêtements du garage soient uniformisés avec la maison.

ADOPTÉE

061-25-03-10

**PIIA BOISÉE DU RUISSEAU – 1075-1077, RUE DENIS V. ALLAIRE CONSTRUCTION D’UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale jumelée, sur le lot actuel 6 529 415 à l’adresse civique 1075-1077, rue Denis V. Allaire, situé dans la zone R-41, assujettie au PIIA;

ATTENDU QUE l’implantation proposée de la façade principale serait localisée sur la rue Denis V. Allaire et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale jumelée d’un étage, comprenant deux logements. La superficie au sol du bâtiment principal projeté est d’environ 2 250 pieds carrés (209 m<sup>2</sup>).

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l’habitation sera composé d’un revêtement de type Canoxel blanc, orientation verticale, puis les cadres des portes et fenêtres, les fascias, solins de couronnement, etc., seront de couleur noire;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le plan propose une toiture principale à deux versants (pente 7:12). La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur les quatre façades, un perron à l'avant ainsi qu'un balcon couvert à l'arrière;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE les requérants n'ont pas fourni d'échantillon de revêtement ainsi qu'un modèle de gestion des eaux, tel que demandé;

ATTENDU QUE le plan proposé ne respecte pas les gabarits avoisinants et que la hauteur ne s'harmonise pas au voisinage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale jumelée ainsi que la demande, en regard des critères du PIIA.

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Conformément à l'article 573.3.1.2 alinéa 7 de la *Loi sur les cités et villes*, au moins une fois l'an, la Ville dépose, lors d'une séance du Conseil municipal, le rapport concernant l'application du Règlement portant sur la gestion contractuelle.

La greffière dépose à la présente séance, le rapport annuel 2024 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

062-25-03-10

### **DISPOSITION DE BIENS – DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU la recommandation de l'adjointe exécutive formulée dans son sommaire décisionnel adressée aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise l'adjointe exécutive à disposer, conformément à la Loi, de divers équipements informatiques désuets décrits au sommaire mentionné précédemment et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

063-25-03-10

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 660-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 février 2025;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 30 janvier 2025 et une copie du règlement le 6 mars 2025;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 660-1, tel que rédigé.

ADOPTÉE

064-25-03-10

### **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être transmis au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC au plus tard le 31 mars 2025;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la Ville de Valcourt pour l'année 2024;

DE faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François accompagnée d'une copie certifiée conforme de la présente résolution;

DE faire parvenir à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt une copie certifiée conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

065-25-03-10

### **AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS ET DOSSIERS DES ARCHIVES MUNICIPALES – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les archives*, la Ville a adopté un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière a la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la Ville, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la Ville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ne peut, notamment, se dessaisir de la possession d'aucune de ces choses sans la permission du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le Conseil municipal de donner suite à la recommandation de l'entreprise Gestar Experts en gouvernance documentaire datée du 14 février 2025 concernant la destruction de documents et dossiers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la greffière à faire détruire les documents et dossiers ayant épuisé leur vie active et n'ayant aucune valeur de conservation permanente et figurant à la liste des dossiers pour la destruction en 2025 produite par Gestar Experts en gouvernance documentaire, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville octroie le contrat de destruction confidentielle desdits documents et dossiers à l'entreprise Déchi-tech mobile au coût estimé de 270,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

066-25-03-10

### **RENOUVELLEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE la Ville dispose de services de sécurité sur le routeur de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la Ville doit continuer de protéger le système informatique de l'hôtel de ville, notamment contre des attaques malveillantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat d'installation des services de sécurité informatique de l'hôtel de ville à l'entreprise Kréasoft inc., au montant de 2 400 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour une durée de trois ans à compter du 24 mars 2025;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-414 - Admin. Services informatiques.

ADOPTÉE

067-25-03-10

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'ÉLECTION D'UN PRÉFET DE LA MRC PAR SUFFRAGE UNIVERSEL**

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a reçu une demande citoyenne visant l'élection à la préfecture de la MRC au suffrage universel;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a analysé cette opportunité ainsi que sa pertinence;

ATTENDU QUE les avantages et inconvénients de chacun des modes de scrutin ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt fasse savoir à la MRC du Val-Saint-François qu'il n'est pas favorable à l'élection du préfet au suffrage universel, notamment pour les raisons suivantes :

- le fardeau financier supplémentaire sur les quotes-parts des municipalités (salaire, tenue d'élections, etc.);
- la perte de connaissances au niveau des réalités et enjeux locaux et régionaux ainsi que la dynamique, connaissances dont dispose un préfet élu au sein des autres maires;
- l'irréversibilité de la décision (une MRC ayant voulu revenir au mode d'élection d'origine a vu sa demande rejetée);

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC.

ADOPTÉE

068-25-03-10

**DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 226.2 DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (C.C-24.2)**

ATTENDU QUE 1er avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une municipalité;

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière;

QUE la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, au député de Richmond, monsieur André Bachand, à la Fédération québécoise des Municipalités et

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

069-25-03-10

### **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC - VERSION FINALE (NO 7)**

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (ci-après la TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation finale de travaux (n° 7) ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation finale de travaux (n° 7) ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

070-25-03-10

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une demande d'aide financière, pour l'année 2025, venant de la Maison des jeunes L'Initiative;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse une aide financière, pour l'année 2025, au montant de 7 000,00 \$ à la Maison des jeunes l'Initiative pour lui permettre de poursuivre sa mission.

ADOPTÉE

071-25-03-10

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CHEVALIERS DE COLOMB

ATTENDU QUE l'organisme Chevaliers de Colomb a déposé une demande d'aide financière à la Ville dans le cadre de la tenue de son congrès régional qui s'est déroulé en septembre 2024;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt refuse la demande d'aide financière de l'organisme Chevaliers de Colomb puisque celle-ci ne rencontre pas les objectifs de la politique des commandites de la Ville.

ADOPTÉE

072-25-03-10

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COOPÉRATIVE D'HABITATION DE VALCOURT

ATTENDU l'aide financière demandée à la Ville par la Coopérative d'habitation de Valcourt;

ATTENDU que cette aide permettra de tenir des activités lors de différentes activités;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse la somme de 700,00 \$ à la Coopérative d'habitation de Valcourt à titre d'aide financière afin de lui permettre de tenir des activités lors de différents événements;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970 - Contribution autres organismes.

ADOPTÉE

073-25-03-10

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE VALCOURT

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU la demande d'aide financière du Club de patinage artistique de Valcourt adressée à la Ville, pour la parution d'une publicité dans le programme du spectacle annuel;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie une aide financière au Club de patinage artistique de Valcourt, pour la parution d'une publicité dans le programme du spectacle annuel, pour un montant de 200,00 \$;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

074-25-03-10

### **RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE FAITE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS AUPRÈS DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - ENJEUX DES CAMPS DE JOUR**

ATTENDU QUE la Ville sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

ATTENDU QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

ATTENDU QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

ATTENDU QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices âgés de 14 à 17 ans en moyenne;

ATTENDU QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et cela engendre l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

ATTENDU QU'avec tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

ATTENDU également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

ATTENDU l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

ATTENDU la lettre de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la FQM) datée du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après le MAMH) et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt soutienne la demande déposée par la FQM auprès du MAMH le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes:

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- De bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement;
- Mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
- Prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour ;
- Prévoir la présence dans les camps de jour de techniciens en éducation spécialisée au bénéfice des enfants à besoins particuliers;

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Éducation et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

075-25-03-10

### **ACHAT DE BARRIÈRES - SENTIER MULTIFONCTIONNEL DE TYPE CHICANE - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE la Ville veut que des barrières, de type chicane, soient installées au sentier de la Samare, à la jonction du boulevard des Érables et de la Place de la Samare, et au sentier du parc Champêtre;

ATTENDU la recherche de prix effectuée par le contremaître du Service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation du contremaître du Service des travaux publics formulée dans son sommaire décisionnel adressé aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal achète de l'entreprise Trafic innovation inc., trois barrières de sentier multifonctionnel dont une à être installée au sentier du parc Champêtre et deux, au sentier de la Samare et ce, au coût de 19 998 \$, plus les taxes applicables et installation incluse;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-011 - Aménagement du parc Champêtre.

ADOPTÉE

076-25-03-10

### **OFFRE DE SERVICES - MARQUAGE DES PISTES CYCLABLES - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU l'offre de services de Marquage Première Ligne, pour le marquage du réseau cyclable, en date du 23 janvier 2025;

ATTENDU QUE cette offre s'avère la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de Marquage Première Ligne datée du 23 janvier 2025, pour le marquage du réseau cyclable, et ce, pour un montant de 3 531,30 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Piste cyclable - entretien ligne de rue - 02-701-92-528.

ADOPTÉE

077-25-03-10

### **OFFRE DE SERVICES - LIGNAGE DE RUES - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU l'offre de services de Pièces d'autos Valcourt, en date du 24 janvier 2025, pour la fourniture de matériel pour le lignage des rues;

ATTENDU QUE cette offre s'avère la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de Pièces d'autos Valcourt, en date du 24 janvier 2025, pour la fourniture de matériel pour le lignage des rues, pour un montant de 6 353,84 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés au poste budgétaire Circulation - Entretien lignes de rues - 02-355-00-528.

ADOPTÉE

078-25-03-10

### **ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET MISE EN PLACE DE CONDUITES SUR LA RUE MONTCALM ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA PLACE MAISONNEUVE - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE l'offre de services de la firme Artelia s'avère la plus avantageuse pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat à la firme Artelia afin de réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale des sols dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée et de la mise en place de conduites sur la rue Montcalm ainsi que la réfection de la chaussée de la place Maisonneuve;

QUE le montant de la dépense soit de 66 132,50 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

### **AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 657 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil municipal, du Règlement numéro 657 relatif aux rejets

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

dans les réseaux d'égouts municipaux. Il présente et dépose le projet de règlement à la présente séance.

L'objet de ce règlement est de fixer les conditions et obligations lors de rejets dans les réseaux d'égouts municipaux.

Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 6 mars 2025.

### **AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 658 PORTANT SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES**

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil municipal, du Règlement numéro 658 portant sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Il présente et dépose le projet de règlement à la présente séance.

L'objet de ce règlement est de fixer notamment les conditions et obligations lors de travaux de branchement aux réseaux d'égout et d'aqueduc, l'évacuation des eaux usées, les certificats d'autorisation et l'approbation des travaux.

Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 6 mars 2025.

### **AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 659 PORTANT SUR LES COMPTEURS D'EAU**

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil municipal, du Règlement numéro 659 portant sur les compteurs d'eau. Il présente et dépose le projet de règlement à la présente séance.

L'objet de ce règlement est de fixer notamment les conditions et obligations à respecter lors de l'installation et de l'utilisation d'un compteur d'eau.

Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 6 mars 2025.

079-25-03-10

### **ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE POUR LES BESOINS DU SERVICE DES EAUX DE LA VILLE**

ATTENDU la nécessité pour la Ville de se munir d'une remorque fermée pour les besoins du Service des eaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de l'entreprise Fabrication Mécanique Lamontagne, une remorque fermée pour les besoins du Service des eaux, et ce, au montant de 17 587,95 \$, plus les taxes applicables;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le Règlement d'emprunt 652 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements ainsi qu'un emprunt de 430 000 \$.

ADOPTÉE

080-25-03-10

### **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES EAUX DE LA VILLE - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU les besoins du Service des eaux de la Ville;

ATTENDU QUE des tablettes, séparateurs et autres équipements doivent être installés dans la remorque fermée afin de maximiser notamment l'espace et le repérage des équipements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de l'entreprise Le Centre du Camion Adanac inc., les tablettes, séparateurs et autres équipements à être installés dans la remorque fermée du Service des eaux, et ce, au montant de 3 478,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le Règlement d'emprunt 652 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements ainsi qu'un emprunt de 430 000 \$.

ADOPTÉE

081-25-03-10

### **ACHAT D'UNE CAMIONNETTE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE le contremaître du Service des travaux publics a fait des recherches de prix pour l'acquisition d'une camionnette neuve de marque Ford, modèle F-150 XL 4x4, cabine double;

ATTENDU QUE l'achat de cette camionnette permettra le transfert au Service des loisirs, de la camionnette # 34 de marque Ford, modèle F-150 de l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de Automobile JP. Yergeau inc., une camionnette de marque Ford, modèle F-150 XL 4x4, cabine double de l'année 2025;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 51 000,50 \$, plus les taxes applicables, soient puisés à même le Règlement d'emprunt 652 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements ainsi qu'un emprunt de 430 000 \$.

ADOPTÉE

082-25-03-10

**RENCONTRE DE CONCERTATION RÉGIONALE SUR LE TRANSPORT - TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE L'ESTRIE**

ATTENDU QUE la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie, en collaboration avec Trans Appel inc., le Service de transport collectif des Sources et autres acteurs de la région de l'Estrie, souhaitent présenter un portrait du transport en milieu urbain et rural (moyens de transport, conditions, sécurité, aménagement du territoire, etc.);

ATTENDU l'intérêt de monsieur le conseiller Daniel Lacroix sur les questions relatives au transport;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal délègue monsieur le conseiller Daniel Lacroix pour participer à la rencontre de concertation régionale sur le transport organisée par la Table de concertation des aînés de l'Estrie qui se tiendra le 11 mars 2025 à Sherbrooke;

QUE le coût d'inscription au montant de 15 \$ et tous les autres frais inhérents à l'activité soient payés par la Ville.

ADOPTÉE

083-25-03-10

**ACHAT D'UN VÉHICULE - SERVICE DES EAUX, SERVICE DE L'URBANISME ET AUTRES - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE le Service des eaux, le Service de l'urbanisme et les cadres de la Ville doivent utiliser fréquemment un véhicule dans le cadre de leurs fonctions pour différents déplacements sur le territoire de la Ville ou à l'extérieur de celui-ci;

ATTENDU QUE les employés des services des eaux et de l'urbanisme peuvent notamment, de temps à autre, déposer de l'équipement qui peut abîmer leur véhicule respectif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de Automobile JP. Yergeau inc., une camionnette de marque Ford, modèle Maverick XL TI SuperCrew de l'année 2025, avec des options et accessoires supplémentaires;

QUE le coût estimé du véhicule est de 39 527,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

084-25-03-10

**RETRAIT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE « STATIONNEMENT INTERDIT » – AVENUE DES CASCADES**

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la Ville a limité le stationnement sur l'avenue des Cascades;

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer des panneaux limitant le stationnement sur cette rue, puisqu'il fut constaté que la sécurité des citoyens et des biens n'était pas compromise;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville mandate le Service des travaux publics afin de retirer des panneaux de signalisation routière « Stationnement interdit », du lundi au vendredi, après le 999, avenue des Cascades et jusqu'au coin de la rue des Érables.  
ADOPTÉE

085-25-03-10

### **ACHAT ET INSTALLATION DE LAMPADAIRES SOLAIRES - SENTIER DE LA PLACE DE LA SAMARE - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU la recherche de prix effectuée par le contremaître du Service des travaux publics pour l'acquisition et l'installation de lampadaires solaires au sentier de la Place de la Samare;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de l'entreprise Solis Énergie inc., huit lampadaires et huit pieux à être installés au sentier de la Place de la Samare et ce, au montant de 29 970,00 \$, plus les taxes applicables et l'installation incluse;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-011 - Aménagement du parc champêtre.

ADOPTÉE

086-25-03-10

### **TRAVAUX ÉLECTRIQUES - STATION DE POMPAGE - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE des travaux électriques doivent être effectués à la station de pompage de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat des travaux électrique à effectuer à la station de pompage à l'électricien J.C. Morin inc., au montant de 9 900 \$, plus les taxes applicables et conformément à l'offre de services datée du 28 février 2025 de cette entreprise.

ADOPTÉE

087-25-03-10

### **ACHAT ET INSTALLATION DE POMPES ET AUTRES ÉQUIPEMENTS - OCTROI DE CONTRAT**

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la Ville doit remplacer les pompes et autres équipements au poste de surpresseur des Érables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de remplacement et d'installation de pompes et autres équipements à l'entreprise Électro-Concept P.B.L. inc., au montant de 53 260 \$, plus les taxes applicables et conformément à l'offre de services de cette entreprise en date du 6 mars 2025.

ADOPTÉE

088-25-03-10

### **ACHAT ET INSTALLATION D'UN SURPRESSEUR ET AUTRES ÉQUIPEMENTS - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE la Ville doit remplacer le surpresseur et autres équipements à la station de pompage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de remplacement du surpresseur et autres équipements de la station de pompage à l'entreprise Les pompes R. Fontaine, au montant de 110 650 \$, plus les taxes applicables et conformément à l'offre de services de cette entreprise en date du 6 mars 2025.

ADOPTÉE

089-25-03-10

### **EMBAUCHE D'ANIMATRICES - SEMAINE DE RELÂCHE DU 3 AU 7 MARS 2025**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a embauché trois animatrices temporaires pour accompagner les jeunes lors de sorties en groupe pendant la semaine de relâche, du 3 au 7 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt ratifie l'embauche du 3 au 7 mars 2025, de trois animatrices temporaires pour accompagner les jeunes lors de sorties en groupe pendant la semaine de relâche, soit mesdames Rosalie Arès, Lyvia Cartier Lefebvre et Éléonore Charland;

QUE les conditions d'embauche soient celles prévues à la recommandation du directeur des loisirs de la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Activités récréatives - salaires - 02-701-95-141.

ADOPTÉE

Initiales du Maire  
**602**  
Initiales du Greffier

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

090-25-03-10

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY  
ST-AMANT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit et est levée à 20h01.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Pierre Tétrault, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Julie Waite, Greffière